

**Conseil municipal du 20 février 2023 à 20h30
Salle du conseil Chavagnac**

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

Membres présents : 17

Membres excusés: 1

Membres absents : 1

Présents : TAVET Alain, MARTY Annie, VEDRENNE Alain, BOUQUIER Cyril, FRERE Christophe, CHANQUOI Jean-Marie, SERRE Jean-Claude, TOCHEPORT Michel, LAFORGUE Catherine, THIRRION Kristel, VILLEMUR Nadège, MONTENERO Anne-Sophie, SELVES Céline, ROUSSEL Corinne, LAVAL Cécile, LAVAL Jean-Claude, LAGRANDCOURT Sylvie

Excusées: GARGAUD Stéphane

Absents: BERRIER Aurélie

Mme MARTY Annie a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Avant de débiter le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a souhaité exprimer quelques mots en l'honneur de Monsieur Alain DASCHIER. Le conseil Municipal a observé une minute de silence en sa mémoire.

1- Vote du Compte Administratif:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur TAVET Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur CHANQUOI Jean-Marie, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		187 336,76	54 351,73		54 351,73	187 336,76
Opération de l'exercice	500 246,17	613 927,48	514 646,64	454 447,60	1 014 892,81	1 068 375,08
Totaux	500 246,17	801 264,24	568 998,37	454 447,60	1 069 244,54	1 255 711,84
Résultat de clôture		301 018,07	114 550,77			186 467,30
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	500 246,17	801 264,24	568 998,37	454 447,60	1 069 244,54	1 255 711,84
Résultats définitifs		301 018,07	114 550,77			186 467,30

- 2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Voté à l'unanimité.

2- Vente Chemin Blondel :

1600m² proposé à la vente suite à l'enquête publique.

Obligation de bornage du terrain= 1312,20€ TTC

Enquête = 741€ TTC

Soit 2053,20€ TTC (enquête + bornage)

Le conseil municipal propose de vendre pour un montant de 3600€.

Cette proposition sera faite à Monsieur Blondel.

3- Défenses Incendie :

Pour valider un permis de construire, il faut désormais une défense incendie située à moins de 400m par voie carrossable.

Un état des lieux a été réalisé et révèle 9 endroits où il faut installer des bâches ou bornes Incendie :

- Chemin des Mésanges
- Chemin des abeilles
- La Poujade
- Moulin Haut
- Pinsac
- Le Cayre
- Monpranger-La Borderie
- Les Fousseaux
- La Ribaudie (en commun avec Ladornac)

Une commande groupée se fera pour l'achat des bâches, le terrassement et la mise en place devront être réalisés par la suite.

4-Travaux Voirie:

Il est décidé de goudronner les places de stationnement devant la salle du conseil municipal ainsi que la route entre Bel Air et le Bourg de Grèzes.

L'enfouissement des réseaux au Cayre étant terminé, il est proposé de demander un devis afin de refaire la route. Dès réception de ce dernier, il sera transmis au conseil municipal pour décision.

5- Travaux École :

*La rentrée des CE2 s'est déroulée dans la nouvelle classe ce jour (Lundi 20-02-2023), malgré l'absence du tableau blanc qui ne sera livré que mercredi 22-02 et le chauffage dont la mise en route ne sera effective seulement ce mercredi.

*La garderie des petits a été transférée dans les nouveaux locaux.

*Le sol de l'ancienne salle de classe va être refait avec la pose d'un parquet flottant. A terme, cette salle deviendra la salle de siestes et de motricité.

*La structure de jeux sera installée lors de la première semaine des vacances d'avril.

Un don de 3000€ a été fait à la commune par Madame MERET et servira à régler une partie de l'aire de jeux. Il est proposé de mettre une plaque à son nom sur cet espace de jeux après son accord.

*La troisième tranche des travaux comprenant l'aménagement de la cour, le ravalement de la façade côté cour, la clôture et l'abri d'élèves est en cours de déploiement.

6-Divers:

*Menace d'une suppression de poste (enseignant) pour la rentrée 2023 ;

Après avoir rencontré l'Inspecteur d'Académie avec le maire de Ladornac pour défendre notre RPI, nous attendons la réponse autour du 10 mars.

*La commune de Ladornac nous a donné un but de foot et un panneau de basket qui seront rénovés. La commission jeunesse est en charge de choisir leur implantation.

* Des panneaux « Zone 30 » seront installés dans le bourg de Grèzes.

* Nous avons montré les différents terrains constructibles sur la commune et dont les propriétaires souhaitent vendre à des agences semblant être intéressées.

*Au lendemain de la parution du dernier compte rendu du conseil municipal, une personne a demandé à un adjoint pourquoi les repas préparés pour les entreprises via la cantine scolaire n'étaient pas proposés aux personnes retraitées. Il existe déjà le CIAST avec les portages de repas à domicile pour ce genre de demande.

Le service des repas aux entreprises restent ouvert aux artisans qui le souhaitent à condition qu'ils s'engagent sur la semaine pour prévoir les repas à retirer à la cantine.

Rappel : repas à 8€ composé d'une entrée, un plat et un dessert uniquement les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

*Litige entre Monsieur Pons et Monsieur Raimundo suite à la création de 3 marches pour accéder à sa cave par M. Pons sur le chemin communal (Impasse des Jardins) et par conséquent l'impossibilité de M. Raimundo d'accéder à son jardin. Suite à la demande de la Mairie faite à M. Pons d'installer une plaque métallique pour reboucher l'accès aux marches et permettre à M. Raimundo d'emprunter le chemin, ce dernier refuse cette solution bien que M. Pons est installé la plaque. Il est décidé de prendre contact avec une conciliatrice afin de régler ce problème..

* Prise de décision lors du prochain conseil municipal concernant le renouvellement du contrat de l'agent communal.